



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 19
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 18

Quorum : 10 membres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 10 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, JOUSSE Jean-Paul, ARONDEAU Claude, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent, POLLION Emilie, BRANKA Aude, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie, GÉRÉ Aurélie, PELLETIER Laureen, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : ∅

Était absente excusée : Mme MARTINS Carole, pouvoir donné à Mme HAMELIN Laëtitia

Secrétaire de Séance : sandrine CHAIGNEAU

DELIBÉRATION N° 28-2026 Désignation des délégués du CNAS

Madame Chaigneau explique : Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme qui propose des prestations sociales aux agents des collectivités territoriales :

- aides financières
- prestations familiales
- loisirs, vacances, etc.

C'est l'équivalent d'un comité d'entreprise pour la fonction publique territoriale.

Chaque collectivité adhérente doit désigner :

- 1 délégué élu
- 1 délégué agent

L'agent délégué du CNAS pour le dernier mandat était Julie SAGORY-GALLAS. Elle gardera ce rôle pour ce mandat.

En ce qui concerne le délégué élu, Madame Chaigneau se propose de remplir ce rôle.

Monsieur le Maire propose de désigner Julie SAGORY-GALLAS délégué du personnel auprès du CNAS et Madame Chaigneau Sandrine délégué des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

DESIGNE Madame CHAIGNEAU Sandrine déléguée élue auprès du CNAS

PREND ACTE de la désignation de Julie SAGORY-GALLAS déléguée agent auprès du CNAS

DECIDE de transmettre cette délibération au CNAS



La Secrétaire de séance,

Sandrine CHAIGNEAU



Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le : 13 AVR. 2026

Publié sur le site internet www.amilly28.fr le :

Notifié le :



Le Maire



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie – 30 rue de la mairie – 2300 AMILLY
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)

13 AVR. 2026

